Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des universités

Vingt-et-unième rapport annuel 1989-1990

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil des universités

Cette édition a été produite par
les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14445-0
ISSN : 0383-4611
© Gouvernement du Québec

91-02681/

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 30 juin 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science,

Lucienne Robillard

Sainte-Foy, 15 novembre 1990

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil des universités, je vous présente le vingt-et-unième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er août 1989 au 30 juin 1990, période pendant laquelle le Conseil des universités a été présidé par mon prédécesseur, monsieur Pierre Lucier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,

Christiane Querido

Sainte-Foy, 15 novembre 1990

Table des matières

Introduction 9

1. Les ressources du Conseil 11

1.1 Le Conseil et ses organismes internes 11

1.2 Les ressources humaines 13

1.3 Les ressources financières et matérielles 13

2. Les activités du Conseil 15

2.1 Le bilan statistique 15

2.2 Les principales études réalisées ou en cours en 1989-1990 15

2.3 Les activités des organismes internes 16

2.3.1 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire 17

2.3.2 Les travaux du Comité des programmes 17

2.3.3 Les travaux du Comité du financement 20

Annexe 1 23

Avis du Conseil des universités en 1989-1990 23

Autres publications du Conseil en 1989-1990 23

Annexe 2 24

Liste des membres des comités statutaires 24

Annexe 3 28

Liste des membres du comité *ad hoc* 28

Introduction

Au cours de l'exercice 1989-1990, dix-sept avis ont été formulés et diffusés. Certains de ces avis ont visé à influencer l'évolution du système universitaire, sans remettre en cause les grandes tendances qu'il présentait, mais en cherchant plutôt à identifier ses écueils difficiles à percevoir quand on est au coeur de la prise de décision. D'autres avis ont par contre amorcé une réflexion plus fondamentale sur quelques caractéristiques du système susceptibles de façonner l'avenir.

Pour effectuer son travail, le Conseil s'est appuyé sur des ressources bénévoles et sur des ressources rémunérées. Les premières sont les membres du Conseil lui-même et ceux de ses organismes internes; les deuxièmes constituent le Secrétariat et son équipe de chercheurs. Le rapport annuel est l'occasion de témoigner de la valeur de ces contributions et, notamment, de celle des membres du Conseil, des comités et de la commission qu'une grande conscience sociale motive. On peut espérer, qu'en échange, ils ont trouvé au Conseil un milieu privilégié pour leur enrichissement personnel et l'occasion d'acquérir, en contact avec le groupe, une vision pluridimensionnelle de la réalité universitaire. Cette vision est favorisée non seulement par la composition multiprofessionnelle du Conseil et de ses comités, mais aussi par les différents domaines d'études auxquels ils ont été amenés à contribuer.

Les activités du Conseil, qui résultent du mandat confié dans la loi constitutive (L.R.Q., chapitre C-58, articles 2 et 3), exigent de l'organisme qu'il examine le système universitaire sous toutes ses formes (composantes et modes de fonctionnement) et selon des coupes horizontales (études des cycles) ou verticales (études d'un secteur). Les programmes, les ressources, les politiques, les pratiques, les liens de l'université avec l'environnement économique, social et culturel québécois sont autant de sujets qui, par approches successives ou simultanées, donnent au Conseil une vision d'ensemble du système. C'est là un travail et une position permettant un discours autorisé et d'autant plus libre que le Conseil n'est partie dans aucune décision d'orientation ou d'opération dans le système universitaire.

Le présent rapport annuel offre à ses lecteurs la possibilité de prendre connaissance des activités réalisées en 1989-1990 par le Conseil des universités avec les ressources dont il a disposé et de bénéficier d'un aperçu de la vision que cet organisme consultatif a pu dégager de l'examen du système universitaire actuel au Québec.

1. Les ressources du Conseil

1.1 Le Conseil et ses organismes internes

Dans le cadre de son mandat et selon les termes de l'article 3 de sa loi constitutive, le Conseil peut, en particulier :

« a) étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants;

b) proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et à long terme, pour que soit assuré le développement de l'enseignement supérieur et réviser périodiquement ces objectifs;

c) donner au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie des avis sur le développement des institutions universitaires et sur la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur;

d) suggérer au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur;

e) étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur;

f) recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur répartition;

g) recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement;

h) maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie relativement au développement de la recherche universitaire;

i) collaborer à la préparation des lois et des règlements relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire. »

Pour sa part, selon les termes de l'article 4 de la Loi, le ministre est « tenu de soumettre à l'avis du Conseil :

a) tout plan qu'il entend mettre en oeuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, à chaque phase majeure de son élaboration;

b) les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur;

c) la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire;

d) les mesures qu'il entend adopter pour assurer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur;

e) des règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. »

Le Conseil se compose de 17 membres, dont le président, neuf personnes provenant du milieu universitaire, quatre du monde des affaires et du travail, deux du gouvernement et le président de la Commission de la recherche universitaire.

Le tableau suivant donne la liste des membres du Conseil, avec leur fonction et la date prévue d'expiration de leur mandat.

Composition du Conseil des universités du 1er août 1989 au 30 juin 1990

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Pierre Lucier	Président	7 mai 1994
Monsieur André Boutin	Vice-président de groupe Northern Telecom Canada Limitée Montréal	1er août 1993
Monsieur Esteban Chornet	Professeur titulaire Directeur Laboratoire de matières lignocellulosiques (LAML) Département de génie chimique Faculté des sciences appliquées Université de Sherbrooke Sherbrooke	4 mars 1991
Monsieur Yvon Daneau	Vice-président Alliance Coopérative Internationale	16 décembre 1991
Monsieur Raymond Duchesne	Professeur Télé-Université Sainte-Foy	1er mars 1993
Madame Thérèse Gouin-Decarie	Professeure titulaire Département de psychologie Université de Montréal Montréal	9 juillet 1990
Madame Chantal Lavigne	Coordonnatrice Services aux personnes avec problèmes d'adaptation sociale Conseil régional de Santé et de Services sociaux — Région de Montréal	19 septembre 1988 (*)
Monsieur Michel Leclerc	Vice-président à l'administration Université du Québec Sainte-Foy	5 août 1991
Monsieur Guy Létourneau	Sous-ministre adjoint à la science Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	Durée du mandat liée à son statut de fonctionnaire
Monsieur Sean McEvenue	Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal	9 juillet 1990
Madame Julie Maltais	Étudiante à la maîtrise en marketing Université de Sherbrooke Sherbrooke	3 mars 1991 (a démissionné le 22 décembre 1989, ayant perdu sa qualité de membre provenant du milieu universitaire)
Monsieur José Roy	Avocat Contentieux et Affaires juridiques Le Groupe Vior-Mazarin Québec	19 septembre 1988 (*)
Monsieur Louis Trotier	Professeur titulaire Département de géographie Université Laval Sainte-Foy	1er mars 1993

(*) En vertu de l'article 7 de la Loi sur le Conseil des universités (L.R.Q., c. C-58), «à la fin de leur mandat, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés».

Pour la préparation de ses avis et l'élaboration d'un premier niveau de réflexion technique, le Conseil est soutenu par des comités et une commission permanents. Il a aussi l'habitude d'organiser des groupes de travail spéciaux formés d'experts pour conduire certaines études qui nécessitent un bon arrimage avec le milieu universitaire et l'apport d'expertises ponctuelles spécialisées. Durant l'exercice 1989-1990, le Conseil a donc profité, comme chaque année, du travail du Comité des programmes, de la Commission de la recherche et du Comité du financement.

On trouvera ci-dessous le mandat des comités statutaires et du comité *ad hoc*. La composition de ces comités est présentée en annexe sous la forme d'une liste des membres actifs en 1989-1990.

Le Comité des programmes :

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités (1969-1970), le Comité des programmes a commencé ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création et précisé en 1972-1973, il doit :

- évaluer la qualité et l'opportunité des nouveaux programmes d'études des universités du Québec; le protocole d'entente signé en novembre 1988, entre le Conseil et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), a redéfini la répartition des rôles entre les deux organismes;
- recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;
- évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;
- entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

La Commission de la recherche universitaire :

Constituée en vertu de l'article 13 de la Loi sur le Conseil des universités, la Commission de la recherche universitaire « a pour fonction de donner des avis au Conseil sur toute question relative à la recherche universitaire au Québec ».

Le Comité du financement :

Constitué en vertu de l'article 14 de la même loi, qui autorise le Conseil à créer des commissions techniques, le Comité du financement appuie le Conseil dans la réalisation de son mandat relatif au financement des universités, tel qu'il est plus précisément défini dans l'article 3, alinéas *a*, *d*, *e* et *f*. Par ailleurs, en vertu de cette même loi (article 4, alinéas *b*, *c* et *e*), le ministre est tenu de soumettre à l'avis du Conseil ses décisions relatives au financement des universités; le Comité du financement soutient le Conseil dans les réponses qu'il apporte à ces demandes ministérielles.

En plus de ces trois comités statutaires, le Conseil a eu recours, en 1989-1990, à l'expertise d'un comité *ad hoc* : le Comité pour l'étude sectorielle sur les « humanités », dont le mandat est de réaliser une étude d'ensemble de la situation des humanités dans les universités du Québec. Cette étude devra dresser le bilan des activités d'enseignement et de recherche de ce secteur, des effectifs étudiants et des ressources humaines qui y oeuvrent. L'étude vise également à identifier les tendances d'évolution de ce secteur et les modèles d'organisation et de développement qui permettront de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de l'enseignement universitaire au Québec dans le domaine des humanités. On décrira plus loin les travaux de ce Comité.

1.2 Les ressources humaines

Pour réaliser sa mission, le Conseil a disposé en 1989-1990 de 18 postes permanents : 2 postes hors cadres, 1 cadre, 6 professionnels et 9 personnes affectées aux tâches de soutien administratif et technique.

En plus de ses employés permanents, le Conseil a eu recours à des ressources externes, rémunérées à contrat ou bénévoles, pour participer aux études et siéger sur les différents comités de travail. Le Conseil des universités exprime ses remerciements et sa satisfaction à tous les membres des comités et de la commission, à tous les établissements et à toutes les personnes qui l'ont ainsi assisté dans ses travaux.

1.3 Les ressources financières et matérielles

Le Conseil s'est vu attribuer, pour l'année budgétaire 1989-1990, un budget de 1 216 100 $, réparti selon les catégories suivantes :

Budget de fonctionnement 1989-1990 (en milliers de dollars)

Traitements	730,5
Autres rémunérations	72,8
Communications	46,2
Services	325,8
Entretien et réparations	1,5
Loyers	9,3
Fournitures	9,2
Autres dépenses	1,0
Équipement	19,8
Total	**1 216,1**

2. Les activités du Conseil

Ce chapitre présente un rapide bilan statistique des travaux effectués par le Conseil. Il décrit ensuite les principales activités du Conseil et de ses organismes internes.

2.1 Le bilan statistique

Du 1er août 1989 au 30 juin 1990, le Conseil des universités a tenu neuf séances régulières, totalisant 12 journées de travail. Il a, au cours de la même période, formulé 17 avis.

De ces 17 avis :

— 8 avis recommandaient l'ouverture d'un nouveau programme ou la poursuite d'un programme approuvé à titre expérimental. De ces huit avis, cinq visaient un développement dans le réseau de l'Université du Québec et trois à l'Université Laval;

— 2 avis s'adressaient au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions. Ils portaient respectivement sur l'accès à la Corporation professionnelle des diététistes du Québec et sur l'accès aux Corporations professionnelles des comptables en management accrédités et des comptables généraux licenciés du Québec;

— 5 avis présentaient les réflexions du Conseil sur les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants dans les années 90, le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1989-1994, la répartition des crédits additionnels octroyés aux universités en 1989-1990, les délais prescrits pour la remise de dette aux étudiants et le nouveau cadre normatif des investissements universitaires;

— 1 avis portait sur les chargés de cours dans les universités québécoises;

— 1 avis mettait fin à l'étude sur le secteur des sciences sociales.

Le Conseil a également fait circuler dans différents milieux un document de consultation sur les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec. La liste des avis est présentée en annexe.

2.2 Les principales études réalisées ou en cours en 1989-1990

En constituant des groupes de travail *ad hoc*, le Conseil a entrepris ou terminé des études qui ont donné lieu à la formulation d'avis en 1989-1990 ou pouvant y conduire lors d'exercices ultérieurs.

— Suite à une demande reçue du ministre en juin 1988, le Conseil a fait une étude sur la situation des chargés de cours, qui a donné lieu à un avis en septembre 1989 (no 89.7). Cet avis attire l'attention du ministre sur l'importance du phénomène des chargés de cours au Québec. L'analyse de la situation indique que ce phénomène serait en bonne partie tributaire des choix sociaux qui ont présidé à l'expansion et à la démocratisation de l'enseignement universitaire au Québec, en même temps que des contraintes collectives qui en ont marqué la mise en oeuvre. Il recommande au ministre d'envisager, de concert avec les universités, des mesures qui permettent de réduire la proportion des enseignements confiés à des chargés de cours, dans les établissements et les secteurs où cette proportion est manifestement trop forte. Il invite aussi les universités à mettre en place un meilleur encadrement administratif et pédagogique des chargés de cours et à assurer un contact plus suivi des chargés de cours avec les milieux universitaires d'enseignement et de recherche.

Ces ajustements exigeront des ressources financières et des choix clairs de priorités institutionnelles. C'est pourquoi le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'envisager un soutien financier visant spécifiquement à accroître le nombre de postes réguliers de professeurs d'universités et, dans les cas où cela est possible et souhaité, à favoriser le perfectionnement des chargés de cours pouvant éventuellement occuper des postes réguliers.

En définitive, le phénomène des chargés de cours dans les universités québécoises constitue à bien des égards une sorte de révélateur de l'état et des orientations du système universitaire québécois. Aussi, le Conseil des universités estime-t-il que le dossier des chargés de cours renvoie ultimement à de très exigeants choix sociaux d'égalisation des chances, d'accessibilité et de flexibilité, qu'il convient de confirmer, mais aussi d'analyser dans leurs conséquences et de mieux soutenir par des ressources humaines et financières appropriées.

— Le secteur des sciences sociales a fait l'objet d'une étude qui a donné lieu à un avis (no 89.14), en mars dernier, sur les voies de développement de ce secteur et sur les cibles d'action à privilégier. Le secteur des sciences sociales reflète la dynamique et l'état général de notre système universitaire et, plus largement, de notre système d'éducation. Cela ne permet pas de généraliser les diagnostics et les

solutions. C'est plutôt que, même dans ses particularités et ses différences, le secteur des sciences sociales oblige à évoquer la géographie de l'ensemble de l'université québécoise, ses objectifs d'accessibilité, ses choix structurels, ses politiques d'orientation et d'admission et ses environnements culturels et sociaux. Le premier effet concret auquel le Conseil entend lui-même contribuer directement sera de faire de cette vision le guide de ses propres interventions d'évaluation et de conseil dans ce secteur de formation et de recherche.

— Le plan de travail 1989-1990 prévoyait la mise en route d'une nouvelle étude sectorielle. Le choix du secteur s'est arrêté sur celui des « humanités ». Un comité a été mis sur pied et a commencé à se réunir pour procéder à la délimitation du champ de l'étude dans chaque établissement, à la collecte des données et des études disponibles, à l'identification des problématiques et des voies d'avenir déjà envisagées dans les milieux universitaires. Les établissements ont été invités à collaborer étroitement à ce dossier.

— Le premier cycle universitaire : orientations et objectifs

Mis en route en 1986, ce dossier a été ponctué par des documents (MM. Bonin et Brunet) et par une réflexion conjointe du Comité des programmes et du Conseil des collèges. Une table ronde a été tenue sur le sujet en octobre 1988 et a fait l'objet d'un rapport. En mai 1989, le Conseil a reçu le rapport du comité et convenu de prendre le relais, en faisant porter l'effort documentaire et réflexif sur les bases empiriques (objectifs effectivement poursuivis, structures des programmes, actions en cours, tendances d'autres systèmes, etc.) et structurelles (durée du 1er cycle, originalité du cégep, etc.) de la question.

À l'occasion du processus d'élaboration et d'adoption de l'avis sur le secteur des sciences sociales, le Conseil a fixé un certain nombre de balises, qui seront intégrées au dossier plus vaste des objectifs du premier cycle. En mai 1990, il a reçu et examiné deux études documentaires conduites au Secrétariat, l'une sur la situation au Québec, l'autre sur la situation aux États-Unis. La première sera vérifiée auprès des administrations universitaires; la seconde sera complétée en ce qui a trait aux provinces canadiennes et à certains pays de l'OCDE. Les deux études serviront d'appui au prochain avis du Conseil.

— Le cheminement des étudiants et les délais prescrits

Un document préliminaire a été transmis aux universités à la fin de 1988; certaines universités ont communiqué au Conseil quelques premières réactions.

La poursuite de ce dossier nécessite l'accès à une base de données extrêmement large et en même temps à des informations sur des cohortes de quatre à dix ans. Ces informations ne pourront être fournies, de façon exhaustive, par le Ministère et les universités avant plusieurs années. Le Conseil a donc décidé de reprendre le dossier par des approches plus fragmentaires susceptibles d'être moins exigeantes en matière d'information. Une demande d'avis du ministre pour la détermination des « délais prescrits » pour la remise de dette, dans le cadre du système d'aide financière aux étudiants, a permis au Conseil d'étudier le cheminement étudiant sous un angle quantitatif en isolant la population cible des étudiants de 2e et 3e cycles. Les conclusions de cet avis mettent en lumière la durée des études de maîtrise et de doctorat et l'impact possible d'une remise de dette pour les étudiants recevant de l'aide financière sous forme de prêt et terminant leur maîtrise en deux ans et trois mois ou moins et leur doctorat en quatre ans et trois mois ou moins.

— Les planifications institutionnelles

Dans le sillage de l'avis relatif aux modes de coordination et de planification du système universitaire, cette étude a été abordée pour identifier le profil général se dégageant de la planification réalisée par les établissements, selon deux objectifs complémentaires. Le premier, l'aspect « contenu », vise à consigner les orientations effectivement ou officiellement poursuivies par les établissements et les « priorités de système » qui s'en dégagent pour l'ensemble des universités québécoises. Le deuxième, l'aspect « processus », viserait à faire état des démarches et des mécanismes à la faveur desquels cette planification institutionnelle s'opère.

Le Conseil entend dégager de grands axes de lecture de la situation observée et délimiter ainsi l'objet précis de l'avis qu'il compte adopter à la fin de l'année 1990.

Le Conseil a également effectué la visite de deux établissements : l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec à Montréal. Ces deux visites ont été riches et instructives sur le plan des échanges d'information et le Conseil en est ressorti plus éclairé sur les dynamiques internes de ces établissements.

Enfin, pour mieux faire connaître ses activités, le Conseil a tenu une conférence de presse et a publié un bulletin d'information.

2.3 Les activités des organismes internes

Comme la section 1.1 l'a décrit, le Conseil bénéficie de l'expertise et des travaux de trois organismes internes. Le texte qui suit est établi à partir du rapport de ces trois instances.

2.3.1 Les travaux de la Commission de la recherche universitaire

La Commission de la recherche universitaire s'est réunie à quatre reprises en 1989-1990 et a tenu une réunion conjointe avec le Comité des programmes. En mai dernier, le ministre a procédé à la nomination de quatre nouveaux membres et à un renouvellement de mandat; le poste de président reste cependant à pourvoir. Le professeur Jacques Mathieu, de l'Université Laval, membre de la Commission, agit actuellement à titre de président par intérim.

Au cours de l'année, la Commission a terminé l'étude sur les objectifs et orientations de la maîtrise et a entrepris une nouvelle étude sur le troisième cycle universitaire. Elle a également transmis au Conseil une synthèse de ses réflexions sur les résultats du programme fédéral de création de réseaux de centres d'excellence et sur la recherche universitaire en génie dans les universités québécoises.

— Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités québécoises

Au début de l'année 1988, le Conseil des universités chargeait un comité spécial d'étudier la situation de la maîtrise dans les universités québécoises. La Commission de la recherche a transmis le rapport de ce comité à l'automne 1989 au Conseil qui a décidé de le soumettre pour consultation à différents intervenants des milieux universitaire et para-universitaire. Au début du prochain exercice, après analyse des réactions ainsi obtenues, le Conseil décidera des suites à donner.

Rappelons que ce document de consultation expose des faits et des données sur la maîtrise, suggère des voies d'action, analyse des hypothèses de réaménagement. Il vise en particulier à promouvoir une définition plus nette des objectifs propres à ce grade et une meilleure intégration des études supérieures. Il attache une attention spéciale au concept de régime continu d'études supérieures.

— Les orientations et les objectifs du 3e cycle

À la suite d'une demande d'avis du ministre relative à la création de nouveaux types de programmes de doctorat privilégiant une approche thématique plutôt que disciplinaire et dans le prolongement logique de l'étude sur le 2e cycle, le Conseil des universités a confié à la Commission de la recherche le mandat de procéder à une étude sur le 3e cycle universitaire au Québec.

Cette étude sur les orientations et les objectifs du 3e cycle permettra de dresser le portrait actuel des programmes de doctorat, de recueillir et d'analyser les données de base sur les effectifs étudiants et professoraux qui y sont engagés, de même que sur les durées d'études observées, les taux de diplomation, la participation à la recherche et les débouchés professionnels des diplômés, de cerner les problématiques et les préoccupations actuelles observables au Québec et ailleurs, d'amorcer une réflexion prospective sur l'avenir du doctorat et de proposer des voies de développement qui tiennent compte des impératifs socio-économiques, techniques et culturels de la société québécoise.

Le rapport de la Commission devrait être transmis avant la fin de l'année 1990 au Conseil des universités qui décidera des suites à donner.

2.3.2 Les travaux du Comité des programmes

Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu sept réunions régulières. Une réunion spéciale a en outre réuni les membres du Comité et ceux de la Commission de la recherche universitaire. Par ailleurs, des membres du Comité se sont réunis à onze reprises en sous-comité. Quatre de ces réunions en sous-comité ont eu pour objet l'évaluation de projets de nouveaux programmes, une réunion a été réservée pour la rencontre avec des représentants de l'université ayant soumis un projet, trois réunions visaient le réexamen de programmes existants, deux autres la préparation du projet d'avis relatif au dossier des modifications apportées aux programmes de baccalauréat de l'École de Technologie Supérieure (ÉTS) et une autre a été consacrée à une visite de l'ÉTS.

— Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires

En 1989-1990, sept projets de nouveaux programmes d'études universitaires étaient en cours d'évaluation au Comité des programmes. Le Comité a adopté une recommandation, à l'intention du Conseil, sur quatre de ces projets[1]. L'évaluation des trois autres projets se poursuivra lorsque le Comité aura reçu les pièces encore manquantes des dossiers correspondants.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le Comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1989-1990, et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

Les universités ont soumis peu de projets de nouveaux programmes en 1989-1990, comparativement aux années précédentes. Cela s'explique sans doute en partie par le ralentissement momentané du processus d'évaluation occasionné par la mise en place progressive des procédures d'évaluation adoptées en novembre 1988. Ces procédures ont été décrites dans le rapport annuel précédent (pages 17 et 18).

1. L'une de ces recommandations n'avait pas encore fait l'objet d'un examen par le Conseil au moment de la préparation du présent rapport.

— Réévaluation de programmes existants

Le Comité a procédé cette année à la réévaluation de trois programmes ayant déjà fait l'objet d'une approbation à titre expérimental. Le tableau 5, à la fin du présent chapitre, fournit les explications utiles sur ces programmes et, le cas échéant, sur les décisions prises à leur endroit par le Conseil.

De plus, le Comité et le Conseil ont pu vérifier, sur la base d'un rapport d'évolution, que, tel que recommandé à la suite de l'étude sectorielle en génie, les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences du bois de l'Université Laval étaient passés, en un an, de la 3e à la 2e des trois catégories établies par le Conseil. Un second rapport devra faire la démonstration, dans quatre ans, que ces programmes sont passés de la 2e à la 1ère catégorie.

— Autres travaux

Le Comité a été invité, par la Commission de la recherche universitaire, à livrer ses commentaires sur le rapport « Les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec » préparé sous la direction de ladite Commission.

Le Comité a revu, afin de l'adapter aux procédures actuelles d'évaluation, la grille d'évaluation destinée aux experts qu'il consulte sur l'opportunité des projets de nouveaux programmes qui lui sont soumis par les universités. Il a également entrepris la préparation d'un nouveau guide d'élaboration des dossiers de présentation des projets de nouveau programme qui, tout en respectant les dispositions prévues dans les procédures d'évaluation actuelles, sera plus détaillé. Ce guide tiendra compte des expériences en cours dans les universités.

En outre, le Comité a préparé, à l'intention du Conseil, deux projets d'avis sur des projets de règlement qui lui avaient été soumis par l'Office des professions du Québec. L'un de ces projets d'avis portait sur les diplômes qui donneraient accès aux corporations professionnelles des comptables en management accrédités (CMA) et des comptables généraux licenciés (CGA) du Québec. Dans l'avis adopté sur la base de ce projet d'avis, le Conseil a, notamment, recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, d'une part, « de réexaminer les conclusions (de son avis no 82.6) sur le développement des études en sciences comptables dans les universités québécoises » et, d'autre part, « d'inciter les universités à procéder à la mise à jour des besoins de formation et des programmes d'études en sciences comptables et à préciser leurs responsabilités propres en matière de formation pratique dans ce secteur. »

Enfin, le Comité a reçu du Conseil le mandat de préparer un projet pour l'avis demandé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les modifications apportées par l'École de Technologie Supérieure de l'Université du Québec à ses quatre programmes de baccalauréat et sur les demandes de subvention correspondantes. Ces modifications étaient destinées à rendre les programmes de l'ÉTS conformes aux exigences du *Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie* (BCAPI). Elles se sont notamment traduites par une augmentation du nombre de crédits de ces programmes, passé de 90 à 105, et par le changement de leur appellation et des grades correspondants : il s'agit désormais de programmes de baccalauréat en génie conduisant au grade de B.Ing. et non plus de programmes de baccalauréat en technologie conduisant au grade de B.Tech. Le Comité a confié ce dossier à un sous-comité *ad hoc*. Celui-ci devrait être en mesure de soumettre un projet d'avis au Comité en septembre 1990.

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1989-1990

Répartition par université		Répartition par secteur		Répartition par cycle	
Universités	**Nombre de programmes**	**Secteurs**	**Nombre de programmes**	**Cycles**	**Nombre de programmes**
Laval	3	Sciences appliquées	2	1er cycle	4
U. du Québec		Sciences fondamentales	0	2e cycle	2
UQAC	1				
UQAM-INRS	1			3e cycle	1
UQAT	1	Sciences de la santé	1		
Sherbrooke	1				
		Sciences de l'éducation	0		
		Sciences de l'administration	0		
		Sciences humaines et sociales	3		
		Arts et Lettres	1		
		Droit	0		
Total	**7**		**7**		**7**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1989-1990, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier			
		1	2	3	4
Laval	Baccalauréat en génie informatique			X	
	Maîtrise en communication publique*			X	
	Maîtrise en sciences infirmières	X			
U. du Québec					
UQAC	Baccalauréat en langues modernes	X			
UQAM-INRS	Doctorat en études urbaines	X			
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines			X	
Sherbrooke	Baccalauréat en génie informatique			X	

* L'évaluation porte sur la maîtrise de type B (avec accent sur la recherche) seulement, la maîtrise de type A (avec accent sur les cours) étant déjà offerte à la suite d'une recommandation favorable du Conseil des universités.

État du dossier :
1. Recommandation positive.
2. Recommandation négative.
3. Programme dont l'étude se continuera à l'automne.
4. Programme dont l'étude a été suspendue.

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant les nouveaux programmes au cours de ses 20 premières années d'activité

Recommandation	1970-1989	1989-1990	Total
Positive	350(111)*	3	353
Négative	115	0	115
Étude suspendue *sine die*	39	0	39
Total	**504**	**3**	**507**

* Nombre de programmes en spécialités médicales recommandés globalement en 1971.

Tableau 4

Nombre et répartition, par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1990

Niveaux	1970-1989	1989-1990	Total
1er cycle	134	4	138
2e cycle	222	2	224
3e cycle	98	1	99
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**584***	**7**	**591**

* La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait qu'il a pu y avoir plus d'une recommandation pour un même programme étudié ou, plus fréquemment, que les programmes à l'étude au Comité des programmes ne peuvent pas tous faire l'objet d'une recommandation dans l'année même.

Tableau 5

Liste des programmes réévalués par le Comité des programmes en 1989-1990, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	Avis qui en avaient recommandé l'implantation	État du dossier				
			1	2	3	4	5
Laval	Maîtrise en communication publique	85.17 (1986)				X*	
U. du Québec							
UQAM	Maîtrise en informatique de gestion	82.13 (1983)	X				
UQAR	Doctorat en océanographie	81.2 (1981)		X**			

* La réévaluation porte sur la maîtrise de type A (avec accent sur les cours) seulement, l'avis du Conseil des universités no 85.17 ayant recommandé de différer l'ouverture de la maîtrise de type B (avec accent sur la recherche).

** L'Université du Québec a également été invitée à soumettre d'ici six mois, un rapport qui analysera le problème de la faible diplomation qui s'observe dans ce programme.

État du dossier :

1. Levée du caractère expérimental recommandée par le Conseil des universités.
2. Prolongation du caractère expérimental recommandée par le Conseil des universités.
3. Fermeture du programme recommandée par le Conseil des universités.
4. Programme dont l'étude se continuera à l'automne.
5. Demande de prolongation du caractère expérimental acceptée par le Conseil des universités.

2.3.3 Les travaux du Comité du financement

En 1989-1990, le Comité du financement a tenu quatre réunions régulières au cours desquelles il a étudié les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants, le plan quinquennal d'investissements universitaires 1989-1994, la répartition des crédits additionnels, le nouveau cadre normatif des investissements et les subventions de fonctionnement en 1990-1991.

Au cours de ces réunions, le Comité a préparé cinq rapports à l'intention du Conseil, dont quatre ont conduit, à la formulation d'avis du Conseil en 1989-1990 et un sur l'exercice 1990-1991 :

— Les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants dans les années 90 (avis 89.1);

— Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1989-1994 (avis 89.8);

— La répartition des crédits additionnels octroyés aux universités en 1989-1990 (avis 89.9);

— Le nouveau cadre normatif des investissements universitaires (avis 89.16);

— Les subventions de fonctionnement en 1990-1991.

Les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants dans les années 90

En mai 1989, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dévoilait les modifications que le gouvernement entendait apporter au régime d'aide financière aux étudiants et exprimait le souhait que ces orientations gouvernementales soient discutées publiquement. Les principales modifications proposées par le gouvernement ont pour objectif d'accroître l'accessibilité et de favoriser chez les étudiants la continuité, la persévérance et l'obtention d'un diplôme dans des délais normaux.

Le Conseil souscrit à de telles orientations, puisqu'il avait déjà lui-même enrichi son discours sur l'accessibilité d'une préoccupation sur l'efficience et sur l'excellence. Les modifications proposées constituent, de l'avis du Conseil, une bonification d'un système qu'il avait lui-même déjà qualifié d'adéquat. Le Conseil a donc conseillé au ministre de procéder à la mise en oeuvre de la réforme projetée et a suggéré des modalités d'application permettant d'éviter quelques effets non souhaités.

Le Conseil a recommandé que la période d'accès à la bourse ne dépasse pas deux sessions au-delà de la durée normale des études. Le Conseil a également exprimé son accord avec le programme de remise de dette de 25 % aux étudiants ayant obtenu leur diplôme de 2e et 3e cycles dans les délais prescrits et a suggéré au ministre d'étendre ce programme aux étudiants de premier cycle. Enfin, il a recommandé que des mesures soient prises pour que le programme d'aide aux étudiants à temps partiel et les modes d'acquisition du statut d'autonomie ne deviennent pas, pour les étudiants, une incitation à opter pour la fréquentation à temps partiel.

Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1989-1994

Le plan quinquennal 1989-1994 comporte une hausse des investissements universitaires bien que les sommes prévues demeurent encore en-deçà des besoins réels et reconnus des universités québécoises. Dans son avis, le Conseil fait ressortir les inconvénients de la pratique actuelle qui consiste à financer l'ameublement et l'outillage de nouveaux espaces au moyen de prélèvements sur les enveloppes annuelles; c'est pourquoi il recommande d'intégrer ces frais aux coûts des projets de construction.

Le Conseil a examiné les prévisions ministérielles de l'effectif étudiant qui prévoient une diminution de 15,6 % des étudiants en équivalence temps complet d'ici l'an 2008. Ces prévisions des effectifs à long terme ont une influence directe sur le financement de nouvelles constructions. Le Conseil a voulu souligner l'importance des hypothèses de base qui sous-tendent ce type de prévisions à long terme. Le Conseil considère hasardeux de pondérer le déclin démographique par un seul facteur, soit l'évolution de la fréquentation au niveau collégial alors que les voies d'accès à l'université sont multiples. Le cheminement des étudiants, la durée des études, le contingentement des programmes ainsi que la proportion des étudiants non québécois sont des facteurs qui accroissent les difficultés inhérentes aux prévisions à long terme rendant périlleuse une action unilatérale du Ministère en ce domaine. À la lumière de l'ensemble de ces considérations, le Conseil a recommandé au ministre de consulter les universités sur la détermination des hypothèses de base nécessaires à l'élaboration des prévisions à long terme de l'effectif étudiant pour fins d'investissements.

La répartition des crédits additionnels octroyés aux universités en 1989-1990

La demande d'avis du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science concernait la répartition d'une somme de 55 millions de dollars émanant du Discours sur le budget 1989-1990. Le projet ministériel prévoyait 19 millions pour le redressement de la situation financière de certaines universités, 21 millions pour le financement des frais indirects de recherche et une subvention de 15 millions distribuée au prorata des dépenses admissibles révisées de chaque établissement.

La méthode ministérielle de correction des bases de financement standardise les dépenses admissibles des universités en fonction de certains paramètres : secteurs disciplinaires, cycles, taille et périphérie. Compte tenu des avis antérieurs du Conseil et de l'accord des recteurs sur la méthodologie utilisée, le Conseil est globalement favorable à cette approche bien qu'il soit préférable de poursuivre les travaux de précision des paramètres du modèle de financement, notamment au chapitre des coûts moyens disciplinaires. Le Conseil a donné son soutien au financement des coûts indirects de recherche et à l'intégration de la subvention de 15 millions à la base de financement des universités.

Le nouveau cadre normatif des investissements universitaires

Le Conseil a accueilli favorablement le projet de nouveau cadre normatif élaboré par le Comité conjoint MESS-CREPUQ[2] sur la révision des normes

2. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science — Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

d'investissements et a recommandé d'utiliser ces nouvelles normes lors de la préparation du plan quinquennal 1990-1995. Ces nouvelles normes de coûts, d'espaces et de taux de dépréciation permettent une meilleure estimation des besoins des universités pour l'entretien de leurs immeubles et le remplacement du mobilier et de l'appareillage afin de faire face au cours de la prochaine décennie aux grands défis que sont l'évolution de l'effectif étudiant, la diversification des méthodes pédagogiques, le développement de la recherche et le vieillissement du parc immobilier.

Tout en donnant son appui au cadre proposé, le Conseil recommande certaines améliorations, notamment l'élaboration d'une norme plus souple pour les espaces de rayonnage des bibliothèques ainsi que la poursuite des études concernant la durée de vie des appareils scientifiques et une collaboration avec les conseils subventionnaires afin d'établir une politique concernant le remplacement de l'appareillage des espaces de recherche.

Les subventions de fonctionnement en 1990-1991

Le rapport du Comité du financement passe en revue les principales caractéristiques de l'enveloppe 1990-1991 et replace dans son contexte la situation financière du système universitaire en actualisant les études effectuées par le Conseil en 1988 concernant le degré de sous-financement du système universitaire québécois.

L'augmentation des droits de scolarité en septembre 1990 influencera le niveau et la répartition des ressources. Le Comité croit opportun d'aborder la question de la variation des droits de scolarité d'une université à l'autre et d'un secteur à l'autre. Les différences de niveau des droits de scolarité, dans un contexte où la contribution étudiante est plus significative, prennent en effet une certaine importance eu égard à l'équité entre les établissements et entre les étudiants. Le mécanisme d'indexation choisi pour faire évoluer les droits de scolarité dans le temps est, lui aussi, un sujet qui mérite attention. La préoccupation du Comité du financement, endossée par le Conseil devrait amener le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à se pencher sur ces questions.

Annexe I

Avis du Conseil des universités en 1989-1990

No	Avis	Date
89.1	Les orientations gouvernementales concernant l'aide financière aux étudiants dans les années 90	24 août 1989
89.2	Projet de programme de maîtrise en santé communautaire de l'Université Laval	24 août 1989
89.3	Programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC) approuvé à titre expérimental en 1979	24 août 1989
89.4	Programmes de 2e et 3e cycles en sciences du bois de l'Université Laval	13 octobre 1989
89.5	Programme de maîtrise en informatique de gestion de l'Université du Québec (UQAM)	13 octobre 1989
89.6	Programme de doctorat en océanographie de l'Université du Québec (UQAR)	13 octobre 1989
89.7	Les chargés de cours dans les universités québécoises	22 septembre 1989
89.8	Le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1989-1994	13 octobre 1989
89.9	La répartition des crédits additionnels octroyés aux universités en 1989-1990	15 février 1990
89.10	Projet de programme de baccalauréat en langues modernes de l'Université du Québec (UQAC)	15 février 1990
89.11	Modification du règlement déterminant la liste des diplômes donnant accès à la Corporation professionnelle des diététistes du Québec	15 février 1990
89.12	Projet de programme de doctorat en études urbaines de l'Université du Québec (UQAM-INRS)	16 mars 1990
89.13	L'accès aux corporations professionnelles des comptables en management accrédités et des comptables généraux licenciés du Québec	16 mars 1990
89.14	Le secteur des sciences sociales : voies de développement et cibles d'action	16 mars 1990
89.15	Les délais prescrits pour la remise de dette	16 mars 1990
89.16	Le nouveau cadre normatif des investissements universitaires	19 avril 1990
89.17	Projet de programme de maîtrise en sciences infirmières (Université Laval)	18 mai 1990

— Autres publications du Conseil en 1989-1990

Vingtième rapport annuel (1988-1989) Août 1989

Document de consultation sur les objectifs et les orientations de la maîtrise dans les universités du Québec Décembre 1989

Annexe II

Liste des membres des comités statutaires
Liste des membres du Comité des programmes

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur Maurice Saint-Yves	Président	15 novembre 1992 (est entré en fonctions le 15 novembre 1989)*
Membres :		
Monsieur Ghislain Bouchard	Vice-président à l'administration et secrétaire de Québec téléphone	17 novembre 1991 (est entré en fonctions le 17 novembre 1989)
Monsieur Robert Douglas Cairns	Professeur Département d'économie Université McGill	18 mai 1992 (est entré en fonctions le 18 mai 1990)
Monsieur René J.A. Chouinard	Directeur Département des sciences appliquées Université du Québec à Chicoutimi Chicoutimi	15 février 1992 (a agi comme président par intérim jusqu'au 14 novembre 1989)
Madame Francine Denizeau	Professeure Département de chimie Université du Québec à Montréal Montréal	20 février 1990 (a été remplacée le 18 mai 1990)
Monsieur Yvon Doyle	Étudiant au doctorat en psychopédagogie Université Laval Québec	21 avril 1991
Madame Judith Scherer Herz	Professeure Département des études anglaises Université Concordia	1er septembre 1991 (est entrée en fonctions le 1er septembre 1989)
Madame Annette Herscovics	Professeure Faculté de médecine Université McGill	1er septembre 1991 (entrée en fonctions le 1er septembre 1989, a démissionné le 2 novembre 1989)
Madame Andrée Imbach	Professeure Département de physiologie Université de Montréal	18 mai 1992 (est entrée en fonctions le 18 mai 1990)
Monsieur André Juneau	Président-directeur général Biro inc. Québec	20 février 1989 (a été remplacé le 17 novembre 1989)
Monsieur Pierre-Yves Leduc	Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke	13 octobre 1991 (est entré en fonctions le 13 octobre 1989)
Monsieur Alain Maire	Professeur Département de chimie-biologie Université du Québec à Trois-Rivières	18 mai 1992 (est entré en fonctions le 18 mai 1990)
Monsieur Gaétan Pelletier	Coordonnateur Service à l'enseignement Cégep de Sainte-Foy	17 novembre 1991 (est entré en fonctions le 17 novembre 1989)

Liste des membres du Comité des programmes (suite)

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Monsieur François Vaillancourt	Professeur Département des sciences économiques Faculté des arts et sciences Université de Montréal Montréal	20 février 1991 (a démissionné le 13 février 1990)
Observateurs :		
Monsieur Louis Pelletier	Directeur Direction de l'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Monsieur Michel Desgagnés	Professionnel Direction de l'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Secrétaire :		
Monsieur Yves Prayal	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

* Monsieur Saint-Yves avait d'abord agi comme membre du Comité des programmes du 1er août 1989 au 14 novembre 1989.

Liste des membres de la Commission de la recherche universitaire

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Libre	**Président**	
Membres :		
Monsieur Paul-Joseph Albert	Vice-doyen à la recherche Faculté des arts et des sciences Université Concordia Montréal	2 mai 1993*
Monsieur Ray Bartnikas	Maître de recherche Institut de recherche d'Hydro-Québec Varennes	25 mai 1991
Docteur Alcide Chapdelaine	Vice-doyen à la recherche médicale et aux études supérieures Faculté de médecine — Direction Université de Montréal Montréal	2 mai 1993*
Monsieur Jean-Paul Robert Huni	Directeur de la recherche Alcan International Limitée Centre de recherche et de développement Arvida Jonquière	2 mai 1993*
Madame Alegria Kessous-Elbaz	Professeure agrégée Département de pathologie Institut du Cancer de Montréal Université de Montréal Montréal	23 avril 1989**

Liste des membres de la Commission de la recherche universitaire (suite)

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Madame Maryse Lassonde	Professeure agrégée Département de psychologie Université de Montréal Montréal	16 décembre 1990
Monsieur Jacques Mathieu	Directeur Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (CELAT) Faculté des lettres Université Laval Sainte-Foy **A assumé la présidence par intérim de la Commission durant toute l'année 1989-1990**	2 mai 1993***
Monsieur Robert Nadeau	Professeur Département de philosophie Université du Québec à Montréal Montréal	2 mai 1993*
Monsieur Bernard Robaire	Professeur Faculté de pharmacologie et de thérapeutique Université McGill Montréal	25 mai 1991
Observateurs :		
Monsieur Philippe Bergeron	Directeur de la recherche Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Madame Christiane Querido	Présidente-directrice générale Fonds F.C.A.R. Sainte-Foy	
Monsieur Camil Guy	Secrétaire Conseil de la science et de la technologie Sainte-Foy	
Secrétaire :		
Madame Diane Duquet	Agente de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

* A été nommé membre le 2 mai 1990.

** À la fin de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

*** A été renouvelé le 2 mai 1990.

Liste des membres du Comité du financement

Nom	Fonction	Date prévue d'expiration du mandat
Madame Anne Marrec	Présidente	
Membres :		
Monsieur Jean Brassard	Vice-président exécutif Le Groupe CGI Inc. Montréal	16 mars 1992
Madame Mireille Brochu	Secrétaire générale Conseil de recherche en sciences naturelles et génie Ottawa	16 septembre 1990
Monsieur Jacques Derome	Directeur Département de météorologie Université McGill Montréal	18 mai 1992
Monsieur André Gamache	Adjoint au président Bureau du président Communauté urbaine de Montréal Montréal	20 mai 1990 (a démissionné le 23 janvier 1990)
Madame Danielle G. Garcia	Directrice des services pédagogiques Collège de Rosemont Montréal	16 septembre 1990
Monsieur Clément Lemelin	Professeur Département des sciences économiques Université du Québec à Montréal Montréal	17 novembre 1990
Monsieur Claude Masson	Professeur titulaire Département d'économique Faculté des sciences sociales Université Laval Sainte-Foy	16 février 1991
Monsieur Robert Morrison	Professeur Faculté d'administration Université McGill Montréal	19 février 1990
Madame Élaine Thériault	Étudiante en administration Université Concordia Montréal	16 février 1991
Monsieur Yvon Trudeau	Trésorier Université de Montréal Montréal	19 janvier 1991
Observateur :		
Monsieur Martin Desmeules	Directeur Direction des ressources matérielles et financières Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science Québec	
Secrétaire :		
Monsieur Jean-Marc Robichaud	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités Sainte-Foy	

Annexe 3

Liste des membres du Comité pour l'étude sectorielle sur les humanités

Nom	Fonction
Président :	
Monsieur Raymond Duchesne	Professeur Télé-Université Sainte-Foy
Membres :	
Madame Jeanne Demers	Professeure Études françaises Université de Montréal Montréal
Monsieur Jacques Desautels	Professeur Département de littérature Université Laval Sainte-Foy
Monsieur Paisley Livingston	Professeur Département d'anglais Université McGill Montréal
Monsieur Sean McEvenue	Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la planification Université Concordia Montréal
Monsieur Pierre Martel	Président Conseil de la langue française Québec
Chef de projet :	
Madame Anne Marrec	Secrétaire du Conseil et Présidente du Comité du financement Conseil des universités
Agents de recherche :	
Monsieur André Bourret	Secrétaire du Comité Conseil des universités
Monsieur Gilles Boudreault	Agent de recherche et de planification socio-économique Conseil des universités

Composition typographique : Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en février 1991
sur les presses de l'imprimerie
Graphique Système A ltée